

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



“L’Union Européenne ne devrait pas lever les mesures individuelles à l'encontre du nouveau premier ministre, le Lieutenant Général Gervais Ndirakobuca¹ : récompense et blanc-seing dans sa promotion donnés.”



“Rapport bilan du gouvernement du Burundi sous le premier Ministre le Général de Police Alain Guillaume Bunyoni : Des violations massives sous le patronage du Ministère de l'Intérieur, Sécurité Public et du Développement Communautaire, Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca, l'actuel Premier Ministre ”

¹<https://www.hrw.org/fr/news/2022/09/19/au-burundi-un-tenant-de-la-ligne-dure-la-tete-du-gouvernement>

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>I. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>4</i>
<i>II. DES LIBERTES PUBLIQUES.....</i>	<i>4</i>
<i>III. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION.....</i>	<i>6</i>
<i>V. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADG : *Administrateur Directeur Général*

APRODH : *Association pour la Promotion*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la
Démocratie*

CNL : *Conseil National pour la Liberté*

ONGs : *Organisations Non Gouvernementales*

SNR : *Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Depuis le 18 juin 2020, le Président de la République Evariste Ndayishimiye a accédé à la tête du pays à l'issue des élections tenues au mois de mai de la même année. Un nouveau gouvernement a été mis en place en date du 30 juin 2022 et a été placé sous l'autorité du Général de Police, le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni et du Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca patron du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire. La Ligue Iteka dresse un bilan des violations des droits de l'homme commises au Burundi depuis l'entrée en fonction du Gouvernement du Burundi depuis cette période jusqu'au 31 août 2022.

Malgré les discours positifs depuis l'entrée en fonction du Président burundais prônant l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, elle est restée préoccupante, ce qui n'a pas empêché certaines composantes de la communauté internationale de renouer avec son régime. [Des discours non tenus et discours contradictoires handicapant le progrès ont été remarqués dans le pays.](#)

En effet, sous le régime du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza depuis 2015 jusqu'à sa mort en date du 8 juin 2020, les relations du pays se sont dégradées avec quasiment l'ensemble de la communauté Internationale, ce qui s'est notamment traduit par la prise de sanctions économiques contre certains leaders de la police et de l'armée, y compris au sein du Gouvernement, comme Gervais Ndirakobuca qui vient d'être nommé Premier Ministre après avoir occupé, deux ans durant, l'important poste de Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire, qui faisait de lui le numéro 2 du Gouvernement. Depuis son élection, le Président Evariste Ndayishimiye a voulu normaliser les relations avec la communauté internationale. Plusieurs pays ont saisi cette perche. Ainsi, au mois de novembre 2021, les Etats Unis d'Amérique ont levé les sanctions ciblées contre les hauts gradés de la police et de l'armée burundaise impliqués dans les violations des droits de l'homme commises au cours de la crise politique consécutive à la décision du président de l'époque, feu Pierre Nkurunziza, de briguer un 3^{ème} mandat jugé illégal et inconstitutionnel. Ces sanctions ont également été levées pour certains opposants politiques. Dans la foulée du réchauffement des relations diplomatiques, l'Union Européenne a emboîté le pas des Etats Unis d'Amérique et, au mois de février 2022, les sanctions qui avaient été prises contre le Burundi depuis 2016 ont été levées. La levée de ces sanctions a ainsi marqué la reprise du soutien financier de l'Union Européenne et le versement de fonds d'appui direct pour le compte de l'administration ou des institutions burundaises. Au cours de cette même année, des avancées vers le rétablissement des relations diplomatiques entre le Rwanda Burundi ont été relevées.

De surcroît, au cours de sa quarante-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé la fin du mandat de la Commission d'Enquête sur le Burundi, qui depuis sa mise en place en 2017, était chargée de documenter les violations des droits humains au Burundi et d'en identifier les responsables, mais n'a jamais pu être autorisée, par le régime de Bujumbura, à venir faire des enquêtes sur place. Le Conseil des droits de l'homme a également procédé à la nomination d'un rapporteur spécial pour remplacer ladite Commission. Toutefois, le Gouvernement burundais a rejeté cette nomination du rapporteur des Nations Unies au Burundi ainsi que sa présence au pays.

“Force est de constater que toutes ces mesures politiques n'ont pas été une conséquence d'un progrès au niveau de la situation des droits de l'homme, une des principales causes de la prise de ces sanctions , s'inquiète la Ligue Iteka.”

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, le Burundi a été marqué par des événements majeurs tant au niveau politique que social, lesquels événements ont eu des incidences sur la vie du pays.

²<https://www.eacj.org/wp-content/uploads/2022/01/Appellate-Division-Decision-Nov-2021-3.pdf>

I. ALLEGATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les grandes tendances observées par la Ligue Iteka au cours de cette période concernent les cas de violations du droit à la vie, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences sexuelles et basées sur le genre, de torture, d'arrestations arbitraires, ainsi que les faits sécuritaires.

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, beaucoup de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées. Sans prétendre avoir pu recenser tous les cas, la Ligue Iteka a enregistré au moins 1470 personnes tuées dont 619 retrouvées cadavres et 24 victimes [d'exécutions extrajudiciaires](#). Parmi ces victimes relevées, 146 ont été tuées par [des agents étatiques](#), 956 ont été tuées par [des gens non identifiés](#) et 344 suite [aux faits sécuritaires](#). De plus, 118 personnes ont été [enlevées et/ou portées disparues](#), 255 femmes ou filles ont été victimes [de violences sexuelles et basées sur le genre](#), 160 personnes ont été [torturées](#) et 1452 personnes ont été [arrêtées arbitrairement](#).

Comme les chiffres ci-haut l'illustrent, le phénomène inquiétant de cadavres retrouvées ici ou là a continué à prendre de l'ampleur et à se manifester dans plusieurs endroits du pays notamment la province de Cibitoke, la province natale de l'actuel Premier Ministre, qui totalise à elle seule 279 cas représentant 45% du nombre total de tous les cadavres documentés sur l'ensemble du territoire burundais. Pour la plupart des cas, les miliciens du parti au pouvoir que sont les Imbonerakure, les autorités administratives et policières se sont pressées pour faire enterrer ces cadavres sans que les enquêtes ne soient diligentées.

“L'actuel Premier Ministre, le Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca, ancien Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire pour la période couverte par ce rapport, n'a rien entrepris pour éradiquer ce phénomène, dénonce la Ligue Iteka.”

II. DES LIBERTES PUBLIQUES

Concernant l'exercice des libertés publiques au Burundi, il a été constaté que le droit d'association et de réunion, la liberté d'expression, la liberté syndicale ont continué à être violés au cours de la période couverte par ce rapport.

Des cas illustratifs ont été relevés par la Ligue Iteka:

En date du 2 octobre 2020, l'Honorable Fabien Banciryanino, député pendant la législature de 2015 à 2020, a été illégalement arrêté et détenu à la prison de Mpimba. Les motifs de son arrestation portaient sur ses prises de position dans les plénières de l'Assemblée Nationale lorsqu'il était encore député.

En date du 9 juillet 2020, Térance Mushano, Vice-Président de l'association AC-Génocide Cirimoso, a été arrêté au moment où il s'apprêtait à accorder une interview aux journalistes du journal IWACU au sujet de la commémoration du 25^{ème} anniversaire du massacre des étudiants Hutus à l'Université du Burundi en 1995. En plus de l'arrestation de ce défenseur des droits de l'homme, le matériel des journalistes a été confisqué.

Des correspondants provinciaux ont été obligés de ne pas publier certaines informations ou de faire valider leurs papiers par certains administratifs. En guise d'illustration, Blaise Pascal Kararumiye, correspondant de la Radiotélévision Isanganiro en province Karusi, a été sommé de s'expliquer sur une information qu'il avait donnée. De surcroît, il lui a été exigé de soumettre à l'autorité provinciale toute information documentée pour censure avant sa diffusion.

Les rassemblements politiques des membres des partis politiques d'opposition ont été interdits ou suspendus dans le pays, des membres arrêtés arbitrairement, torturés ou enlevés. Pour cette période couverte par ce rapport, le président du parti CNL, honorable Agathon Rwaswa annonce que plus de 300 membres du

parti CNL ont été arrêtés arbitrairement dont une soixantaine emprisonnée tandis que 13 ont été enlevés et/ou portés disparus. Plus de 50 rassemblements du parti CNL ont été interdits ou suspendus par les autorités administratives dans différentes provinces du pays. Les raisons évoquées ont été essentiellement la résurgence du COVID-19, la non-information préalable de l'administration sur le calendrier des activités préparées ou sur les points à l'ordre du jour, la crainte du risque de perturbation de la sécurité publique. Au moins 18 cas de vandalisme contre les permanences du parti CNL ont été recensés dans huit provinces du pays tandis que des drapeaux et des insignes de ce parti ont été volés dans cinq provinces du pays.

Notons qu'au cours de la même période, les membres du parti CNDD-FDD ont organisé des rassemblements politiques dans tout le pays ou des croisades de prière sans être inquiétés.

“La ligue Iteka estime que l’UE devrait prouver encore une fois que le respect des droits de l’homme prime sur les intérêts politiques en maintenant les sanctions contre le Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca, l’actuel Premier Ministre et ancien Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire pour la période de ce rapport.”

III. DE LA JUSTICE

Dans le domaine de la justice, la période couverte par ce rapport a été particulièrement marquée par des mesures en trompe-l'œil comme la grâce présidentielle pour des prisonniers, la libération de victimes très connues de détentions arbitraires, des sanctions et même des poursuites contre des juges, des magistrats et un agent du Service National des Renseignements, autant de mesures positives, mais dont certaines ont connue une application imparfaite et surtout qui n'ont pas empêché la poursuite des violations des droits de la personne humaine.

L'annonce de la libération de 5225 prisonniers suite à une grâce présidentielle ainsi que la libération des défenseurs des droits humains Germain Rukuki, libéré après 5 ans de détention, et Nestor Nibitanga ont été des mesures positives unanimement saluées par l'opinion publique nationale et internationale. Il en est de même de la libération des victimes très connues de détention arbitraire, à savoir Fabien Banciryano mentionné déjà plus haut, et Christa Kaneza, une jeune femme qui avait été injustement accusée d'être impliquée dans l'assassinat de son mari, assassinat dont les indices allaient plutôt vers le Service National des Renseignements. Cependant, force est de constater que la majeure partie des 5225 personnes censées graciées par le Président croupissent encore dans les différentes prisons du pays. De plus, les cas de l'emprisonnement du docteur Christophe Sahabo³, ADG de l'hôpital de référence Kira et de Me Tony Germain Nkina⁴, ancien employé de l'APRODH, sont des exemples éloquentes que le régime n'a pas beaucoup évolué dans le respect des droits de la personne humaine.

Certes, dans un décret datant du 10 août 2022⁵, 15 magistrats de juridictions supérieures et 15 de juridictions de base ont été révoqués par le Président de la République Evariste Ndayishimiye. En outre, certains magistrats, comme le Procureur de la République à Bururi, accusé d'actes de violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que Gérard Ndayisenga, cadre du SNR, impliqué dans beaucoup de cas d'assassinats et d'autres violations des droits de l'homme ont été mis en détention.

³<https://www.iwacu-burundi.org/kira-hospital-incarceration-de-dr-christophe-sahabo-sa-defense-denonce-une-detention-illegale/>

⁴<https://www.hrw.org/fr/news/2022/09/22/entretien-le-prix-payer-pour-la-defense-des-droits-humains-au-burundi>

⁵<https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2022/08/Decret-No-099-du-10-aout-2022-portant-revocation-de-certains-magistrats.pdf>

Or, toutes ces mesures ne semblent pas augurer d'un véritable changement dans le système judiciaire du pays. Certains des magistrats révoqués n'étaient plus en poste à la date de leur révocation, soit parce qu'ils étaient en prison pour une période allant au-delà de 6 mois, soit qu'ils avaient été emprisonnés et libérés dans le cadre de la liberté provisoire ou de la grâce présidentielle. D'autres faisaient objet de procédures judiciaires même s'ils étaient toujours en activité. D'autres encore avaient des dossiers judiciaires dans différentes juridictions. En outre, de nombreux membres du système judiciaire restent notoirement des incarnations de l'injustice d'autant plus que les contre-performances et décisions erratiques des juges et magistrats sont souvent liées à l'interférence du pouvoir exécutif, cautionnée par le Président Evariste Ndayishimiye qui a maintes fois déclaré qu'il ne croyait pas dans l'indépendance de la justice. Quant aux membres du SNR et d'autres corps de police, ils sont très nombreux à être suspectés de crimes effroyables et à ne pas être inquiétés pour cela.

La Ligue Iteka recommande au Président de la République du Burundi, le Général Major Evariste Ndayishimiye, de faire prendre toutes les dispositions nécessaires pour libérer tous les prisonniers politiques, notamment le Dr Christophe Sahabo, ADG de l'hôpital de référence Kira et Maître Tony Germain Nkina, ancien employé de l'APRODH.

IV. DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION

Il y a lieu de noter que cette période a été également marquée par la production d'un rapport d'étape de la Commission Vérité et Réconciliation⁶. Ce rapport, qui a été présenté en date du 20 décembre 2021 devant le Parlement réuni en congrès au Palais des congrès de Kigobe, a abouti à qualifier⁷ de génocide le massacre de Hutu pendant la crise de 1972. Or, non seulement seules les Nations Unies ont l'autorité de qualifier les crimes de génocide, mais aussi la sélection de cette seule période de l'histoire tragique du Burundi a été dénoncée par plusieurs personnalités et ONGs comme étant partielle.

V. DE LA GOUVERNANCE

Concernant la gouvernance, la période couverte par ce rapport a été marquée par plusieurs événements, notamment l'incendie de la prison de Gitega qui a lieu en date du 7 décembre 2021 et qui a emporté de nombreuses vies humaines ; la destruction de constructions dites anarchiques ; l'interdiction des tuktuk, des taxis-motos, des taxis-vélos ; et la pénurie de carburant.

Au lendemain de l'incendie, le gouvernement a annoncé un bilan officiel de 38 détenus emportés par le feu et 69 blessés alors que les enquêtes de la Ligue Iteka montrent que l'incendie a causé la mort d'au moins 345 détenus et occasionné des centaines de blessés. Les causes de cet incendie n'ont jamais été élucidées, aucune enquête indépendante n'ayant eu lieu et les soupçons pesant beaucoup sur la responsabilité des autorités pénitentiaires et autres. En outre, les parents des victimes n'ont pas eu le droit d'enterrer les leurs qui ont été jetés dans des fosses communes à leur insu.

Au mois d'août 2021, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a ordonné la démolition de toutes les constructions qualifiées d'anarchiques. Au cours de cette vague de démolitions, des maisons d'habitation ont été détruites. Toute infrastructure ayant été construite le long des routes nationales et des avenues des quartiers viabilisés a dû être démolie dans différents quartiers de Bujumbura marie et certaines villes du pays.

⁶<https://www.cvr.bi/2021/12/21/resume-executif-du-rapport-detape-de-la-cvr-2021/>

⁷<https://forscburundi.org/wp-content/uploads/2022/02/MEMORANDUM-RAPPORT-QUALIFICATION-GENO-CVR-f-1.pdf>

A partir du 11 mars 2022, en plus de la démolition de ces constructions dites anarchiques, les taxis-motos, tuk-tuk, taxis-tricycles et taxis-vélos ont été interdits de circulation dans la capitale politique, Bujumbura. Cette mesure qui a été prise par Gervais Ndirakobuca, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, a non seulement mis au chômage plusieurs milliers de conducteurs et de famille dont la principale source de revenus était assurée par ces engins mais a également eu de graves répercussions sur les coûts plus élevés de transport en bus ou en taxi.

Le premier semestre de l'année 2022 a été dominé par une pénurie du carburant sans précédent. Cette pénurie a entraîné le dysfonctionnement de la quasi-totalité des secteurs de la vie du pays notamment l'augmentation vertigineuse du coût de transport ainsi que la hausse des prix des produits de première nécessité. Cette pénurie a été notamment provoquée par la rareté des devises au pays, l'absence du stock stratégique qui pourrait permettre la continuation des approvisionnements ainsi que le retrait de la licence d'importation à la société Interpetrol pour des raisons inconnues du public.

Toute cette situation a eu un impact très négatif sur la population. Les parents des victimes de la prison de Gitega réclament toujours d'être informés sur le sort des leurs et les prisonniers rescapés et tous les prisonniers du pays craignent d'être tués dans des incendies suspects.

Les destructions de maisons et les interdictions de circulation avec les moyens de déplacement accessibles à la population, ainsi que les pénuries de carburant et leurs conséquences contribuent à aggraver la paupérisation du pays qui, faut-il le souligner, est classé comme le plus pauvre du monde.

“Le nouveau premier ministre, le Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca et son gouvernement devraient prendre des décisions qui s’inspirent à des plans de mise en œuvre bien réfléchis et en faveur de la population dont ils sont serviteurs, recommande la Ligue Iteka.”